



Justificatif absences et retards

publié le 04/09/2025

Envoi d'un mail à la vie scolaire

Descriptif :

Rappel des procédures de justificatif en cas d'absences et retards.

Mon enfant est absent.

Merci de prévenir le collège par téléphone (ouverture du bureau vie scolaire à partir de 7h30 le matin). Si aucun motif d'absence n'est connu au moment de l'appel en classe, nous vous enverrons un SMS (auquel vous ne pouvez pas répondre), nous vous invitons par celui-ci à nous contacter rapidement.

Au retour de votre enfant en classe, nous vous demandons d'envoyer un mail à la vie scolaire, **vie-scolaire-fde@ac-poitiers.fr**, (justifiant l'absence de votre enfant, mail dans lequel doit figurer le motif de l'absence (permettant ainsi de régulariser l'absence dans Pronote).

Pour information : pour 4 ½ journées d'absence non justifiées ou au motif non recevable par mois, nous sommes dans l'obligation de le signaler aux autorités académiques ; d'où l'importance de justifier toutes les absences auprès de la vie scolaire.

Mon enfant a un rendez-vous pendant les cours.

Cette situation est à éviter au maximum. Néanmoins, si cela arrive, une décharge parentale doit être signée par un représentant légal (ou une personne majeure que vous aurez désignée) à la vie scolaire. Un élève ne sortira jamais seul de l'établissement.

Mon enfant est en retard.

Les retards sans motif valable sont inscrits dans le carnet et enregistrés dans Pronote. Trois retards avec un motif non recevable entraîneront une retenue, des retards trop nombreux entraîneront une prise de rendez-vous avec la famille. Merci de veiller à la ponctualité de votre enfant. Le retard sera à régulariser par mail à la vie scolaire.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.